

Résolution sur la recrudescence des répressions contre les Baha'is en Iran

2025/2987(RSP) - 27/11/2025 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 549 voix pour, 7 contre et 31 abstentions, une résolution sur la recrudescence des répressions contre les Baha'is en Iran.

Le texte adopté en séance plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, ECR, Renew et Verts/ALE.

La communauté bahaïe d'Iran, forte de 300.000 membres et non reconnue constitutionnellement, est victime d'une persécution systématique de la part de l'État en vertu du mémorandum de 1991. Cette persécution se traduit par des arrestations arbitraires, des disparitions forcées, la confiscation de biens, le déni d'accès à l'éducation et à l'emploi, la restriction des droits funéraires et l'incitation à la haine par les médias contrôlés par l'État. La répression s'est intensifiée, avec des détentions massives, des procès inéquitables et expéditifs, et des accusations mensongères telles que l'espionnage.

En 2024, environ 1200 bahaïs ont fait l'objet de poursuites judiciaires ou d'emprisonnements. Les femmes représentaient les deux tiers des détenus, et 16 femmes à Hamadan et Ispahan ont été condamnées à un total de 129 ans de prison, ayant subi des actes de torture et de graves violations de leurs droits fondamentaux. Les autorités ont également profané des cimetières bahaïs dans plusieurs villes, dont Téhéran, Ahvaz, Rafsanjan, Kerman et Hamadan.

Le Parlement a fermement condamné la persécution croissante de la communauté bahaïe et la répression systématique de toutes les minorités religieuses et ethniques ainsi que des femmes. Il a exhorté l'Iran à mettre immédiatement fin à toute discrimination, harcèlement, détention, confiscation de biens et violation des droits fondamentaux.

Les députés ont exprimé leur profonde préoccupation face au ciblage des femmes baha'ies, victimes de persécutions religieuses et sexistes et représentant les deux tiers des baha'is emprisonnés.

À cet égard, l'Iran est invité à :

- libérer immédiatement toutes les personnes détenues en raison de leur religion ou de leurs convictions, de la défense des droits de l'homme, ou pour blasphème lié à la foi ou à la sécurité nationale, et à mettre fin au harcèlement et aux violences contre les communautés religieuses;
- abroger le mémorandum de 1991 et permettre aux bahaïs d'accéder à l'éducation, à l'emploi et aux services de base, à mettre fin aux confiscations de biens, à restituer tous les actifs saisis et à fournir des recours juridiques et une indemnisation aux victimes.

Le Parlement a fermement condamné l'augmentation des exécutions en Iran et a réitéré sa ferme opposition à la peine de mort, exhortant l'Iran à cesser de l'utiliser comme outil de répression politique et religieuse.

Les États membres doivent soulever la question des graves violations des droits de l'homme en Iran et imposer des sanctions aux responsables iraniens qui contribuent à la persécution des bahaïs.

Enfin, le Conseil est appelé à désigner le Corps des gardiens de la révolution islamique comme organisation terroriste et à étendre les sanctions de l'UE à tous ses membres et aux responsables de violations des droits de l'homme.